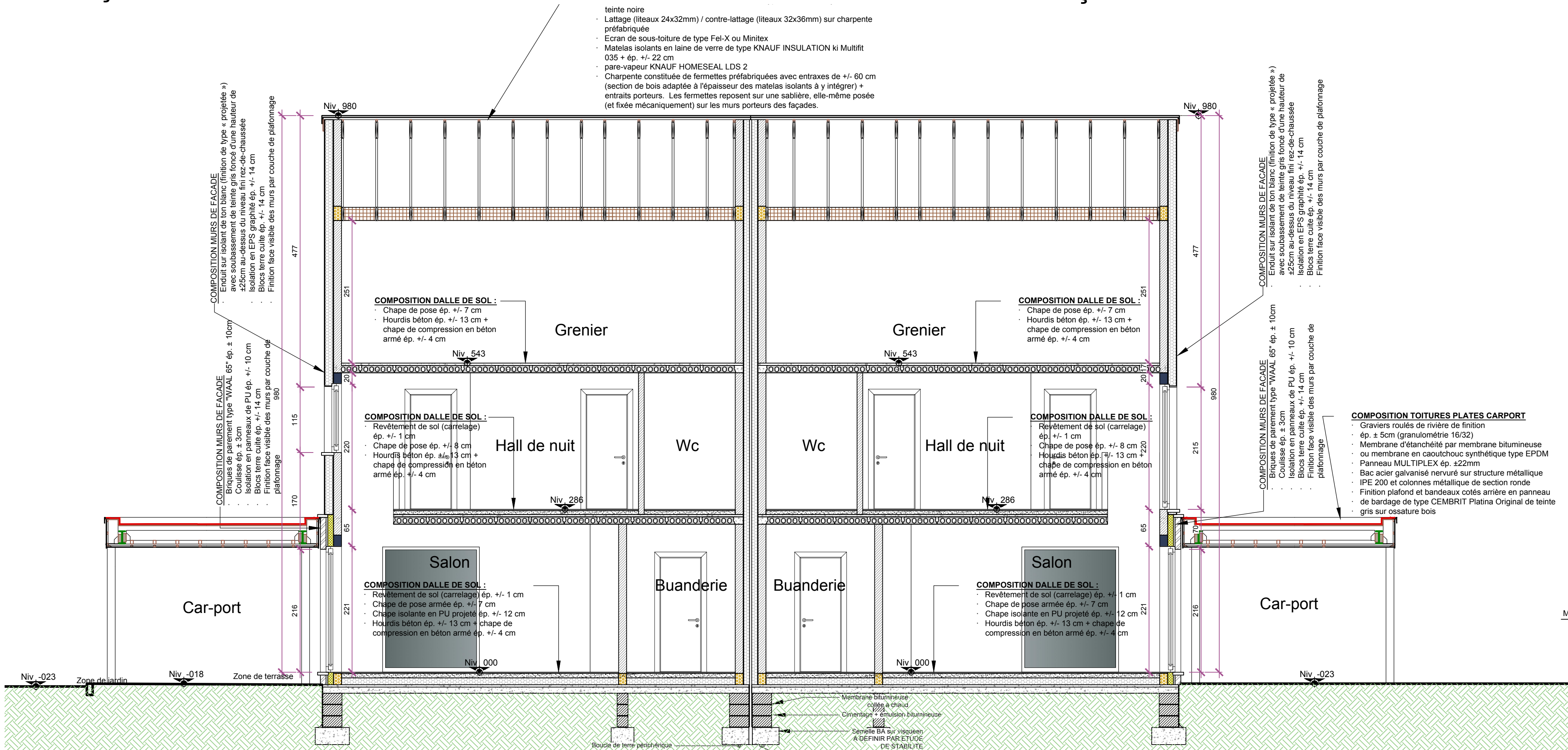


1. RIS
2. C
3. E NBN S23-002
4. ONCE

TP TN

Technical cross-section drawing of a house with a gabled roof. The drawing includes various construction details labeled with circled numbers 1 through 9. The roof is shown with a gable structure, and the walls are depicted with insulation and structural elements. The floor and foundation are also shown, with a red line at the bottom labeled 'TP' in a red circle.

Façade Lat Droite 1/100



COMPOSITION TOITURES A VERSANTS

- Revêtement de toiture en tuiles terre cuite de type Terreal Volnay ardoisé de teinte noire
- Lattage (lilleux 24x32mm) / contre-lattage (lilleux 32x36mm) sur charpente préfabriquée
- Ecran de sous-toiture de type Fei'X ou Minitec
- Matelas isolants en laine de verre de type KNAUF INSULATION ki Multifit 035 + ép. +/- 22 cm
- pare-vapeur KNAUF HOMESEAL LDS 2
- Charpente constituée de fermettes préfabriquées avec entraves de +/- 60 cm (section de bois adaptée à l'épaisseur des matelas isolants à y intégrer) + entrails porteurs. Les fermettes reposent sur une sablière, elle-même posée (et fixée mécaniquement) sur les murs porteurs des façades.

COMPOSITION DALLE DE SOL :

- Chape de pose ép. +/- 7 cm
- Hourdis béton ép. +/- 13 cm + chape de compression en béton armé ép. +/- 4 cm

COMPOSITION MURS DE FACADE

- Enduit sur isolant de ton blanc (finition de type « projectée ») avec souassement de teinte gris foncé d'une hauteur de ±25cm au-dessus du niveau fini rez-de-chaussée
- Isolation en EPS graphité ép. +/- 14 cm
- Blocs terre cuite ép. +/- 14 cm
- Finition face visible des murs par couche de plaifonnage

COMPOSITION DALLE DE SOL :

- Revêtement de sol (carrelage) ép. +/- 1 cm
- Chape de pose ép. +/- 8 cm +
- Hourdis béton ép. +/- 13 cm + chape de compression en béton armé ép. +/- 4 cm

COMPOSITION DALLE DE SOL :

- Revêtement de sol (carrelage) ép. +/- 1 cm
- Chape de pose armée ép. +/- 7 cm
- Chape isolante en PU projeté ép. +/- 12 cm
- Hourdis béton ép. +/- 13 cm + chape de compression en béton armé ép. +/- 4 cm

FONDATIONS SUR BON SOL - HORS DEL
Section et structures à préciser selon Mode de stabilité

Coupe BB 1/50

PROVINCE : PROVINCE DE HAINAUT COMMUNE : COMMUNE DE LES-BONS-VILLERS-CP6210 SITUATION : CH DE BRUXELLES 58 CADASTRE : SECTION B N°5G 5K		Nr° feuilles : 1 Date : 05 MAI 2025 Dessiné par : RK Format : A0							
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALE									
Maîtres de l'ouvrage : [REDACTED] 6210 LES BONS VILLERS Tél. : [REDACTED]		Vu et approuvé Le							
Plans modificatifs de Mai 2025 COUPES AA & BB FACADES									
SCHITTECATTE François INGENIEUR - ARCHITECTE AUTEUR DE PROJET Rue Etolia Badin, 48 4820 NONCEVAUX Tél. - Fax : 0497884154 E-mail : francois.schittecatte@gmail.com		Ce document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de l'auteur de l'ouvrage. Celui-ci conserve en toute hypothèse, la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception qui pourra être utilisée à diverses autres fins que celles définies contractuellement.							
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE LIEGE									
NOTES ET REMARQUES IMPORTANTES CONSTITUANT ANNEXES PERMANENTES AUX PLANS. <i>Afin que l'architecte puisse poursuivre sa mission, le maître de l'ouvrage doit s'occuper de l'exécution par lui-même ou par un tiers de :</i> - les permis de bâtir ou à être délivrés ; - les travaux d'urbanisme ; - les plans de répartition de la responsabilité découlant de tout le reste de la réglementation provinciale qui vaudra application des ouvrages ; - l'entretien et l'assurance contre les conséquences éventuelles des dommages ; - les travaux non prévus dans les ordonnances des plans ; - le cahier général des charges défini par le Centre Scientifique et Technique de la Construction des Spécialisations Techniques Insérées définies par l'Institut National de l'Environnement, ainsi que des notes belges en vigueur ; - l'entrepreneur ne peut se prévaloir des fautes, erreurs ou omissions figurant aux plans. Les éléments de stabilité sont réalisés par un spécialiste agréé par l'architecte. Le dossier renvoie copie des plans d'exécution et du dossier complet de stabilité avant exécution des travaux en se référant au règlement de la commune de Les-Bons-Villiers. Les autres ouvrages ne sont pas à l'échelle, toutes les cotes devant être données sur place par l'entrepreneur avant toute exécution.									
RESERVE A L'ADMINISTRATION		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">DATE</th> <th style="width: 50%;">MODIFICATIONS</th> </tr> <tr> <td style="height: 40px;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">00558</td> <td style="text-align: center;">n°656-2023</td> </tr> </table>		DATE	MODIFICATIONS			00558	n°656-2023
DATE	MODIFICATIONS								
00558	n°656-2023								
Plan2		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">ECHELLES</th> <th style="width: 50%;">ESQUISSES</th> </tr> <tr> <td style="height: 40px; vertical-align: top;"> 1/100 1/200 </td> <td style="height: 40px; vertical-align: top; text-align: center;"> AVANT - PROJET X DEMANDE DE PU PLANS D'EXECUTION </td> </tr> </table>		ECHELLES	ESQUISSES	1/100 1/200	AVANT - PROJET X DEMANDE DE PU PLANS D'EXECUTION		
ECHELLES	ESQUISSES								
1/100 1/200	AVANT - PROJET X DEMANDE DE PU PLANS D'EXECUTION								